

1. TRANSPORT AERIEN : Air France / Air Mauritius

DEPART

DIMANCHE 06 OCTOBRE	Paris CDG 2E – Antananarivo	Vol No. AF 934	10h40 – 22h15
<i>Vol Air France direct : durée 10h35</i>			

MERCREDI 09 OCTOBRE	Antananarivo – Port Louis	Vol No. MK 289	17h30 – 20h15
<i>Vol Air Mauritius direct : durée 01h45</i>			

RETOUR

JEUDI 10 OCTOBRE	Port Louis – Paris CDG 2E	Vol No. AF 5099 / MK 034	22h35 – 08h35+1
<i>Vol Air France opéré par Air Mauritius : durée 12h00</i>			

2. TRANSFERTS & TRANSPORT TERRESTRE POUR LA DELEGATION

Aéroports-hôtels-aéroports	Inclus, adaptés aux vols, lieux de résidence et programmes de la délégation.
Transport durant la délégation	

3. HOTELS : HEBERGEMENT (petits-déjeuners inclus)

ANTANANARIVO	CARLTON MADAGASCAR *****	3 nuits en chambre Single du 06 au 09 Oct.
PORT-LOUIS	LABOURDONNAIS WATERFRONT *****	1 nuit + 1 late check-out en chambre Single du 09 au 10 Oct.

ESTIMATION BUDGETAIRE SOUS FORME DE FORFAITS*		
A	Avec les vols en classe Economique Billet modifiable avec frais, <u>non</u> remboursable	3 445 €
B	Avec les vols en classe Economique Billet modifiable et remboursable <u>avec</u> frais	3 545 €
C	Avec les vols en classe Affaire Billet flexible, modifiable et remboursable sans frais	6 485 €

* Base minimum de 15 participants, sous réserve de disponibilité à la réservation.

Les forfaits sont calculés sur la base des tarifs et disponibilités en vigueur au 03/09/2019.

Ils sont susceptibles d'être modifiés suite à une éventuelle hausse des coûts aériens ou à la fluctuation des taux de change.

En cas d'indisponibilité du forfait choisi au moment de la réservation, une contre-proposition vous sera adressée.

FORFAITS ADAPTABLES AUX CONTRAINTES DES ENTREPRISES PROPOSITION PERSONNALISEE SUR DEMANDE (cf: bulletin d'inscription)

NON COMPRIS DANS LE FORFAIT	
Frais de dossier Liaisons Mondiales	60 €
Option recommandée : Assurance multirisque (annulation, assistance-rapatriement, bagages, responsabilité civile)	110 €
Déjeuners, dîners	

Formalités pour les ressortissants français :

passport valide au moins 6 mois après la date de demande

Madagascar : Pour les séjours de moins de 3 mois, un **visa d'entrée et une taxe touristique payante** sont obligatoires
Ile Maurice : Pour les séjours de moins de 3 mois, les ressortissants français ne sont pas soumis à une obligation de visa.
Un tampon autorisant l'entrée sur le territoire est apposé à l'arrivée sur le passeport par les services d'immigration. Les voyageurs doivent être en possession d'un passeport valide pour toute la durée du séjour et d'un **billet retour**. **Des justificatifs attestant du lieu de séjour et de la capacité financière (100 USD par jour)** peuvent aussi être exigés.